

Montauban, le 24 mai 2024

## Communiqué de presse

## 2ème Anniversaire du Contrat d'Engagement Jeunes

Jeudi 23 mai 2024, Julien HENRARD secrétaire général adjoint de la préfecture de Tarn-et-Garonne était présent à l'antenne de la Mission Locale de Tarn-et-Garonne à Montauban à l'occasion des deux ans du dispositif Contrat d'engagement Jeunes (CEJ) en présence de Mme Catherine BOURDONCLE Présidente de la Mission Locale, M. Dominique JANNOT Directeur de la Mission Locale, M. Gérald CAPEL Directeur Territorial Adjoint de France Travail, Mme Nathalie AUGADE Directrice adjointe de la DDETSPP, des représentants de l'Ecole de la 2ème Chance, de l'AFPA et de Ressource Jeunesse.

A l'occasion de la signature de 2 CEJ, un atelier d'information relatif aux droits et aux devoirs attachés au contrat d'engagement jeunes était animé par la Mission locale.

Depuis le 1er mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi et ne sont ni étudiants, ni en formation, propose un accompagnement individuel et intensif sur mesure en vue de leur insertion durable dans l'emploi.

L'accompagnement dans le cadre du CEJ est basé sur un programme de 15 à 20 heures d'activité par semaine afin de préparer un projet professionnel.

Par ailleurs, une allocation peut être versée au jeune ayant contracté un CEJ. Cette dernière peut atteindre 552,29 € (montant au 1er avril 2024) et varier en fonction de ses ressources. Il est aussi conditionné au respect des engagements du jeune.

Afin d'assurer ces accompagnements, l'État mobilise deux opérateurs France Travail et la Mission Locale en s'appuyant sur leur expertise.

Depuis le lancement du dispositif ce sont 3 064 CEJ qui ont été signés sur l'ensemble du département.